

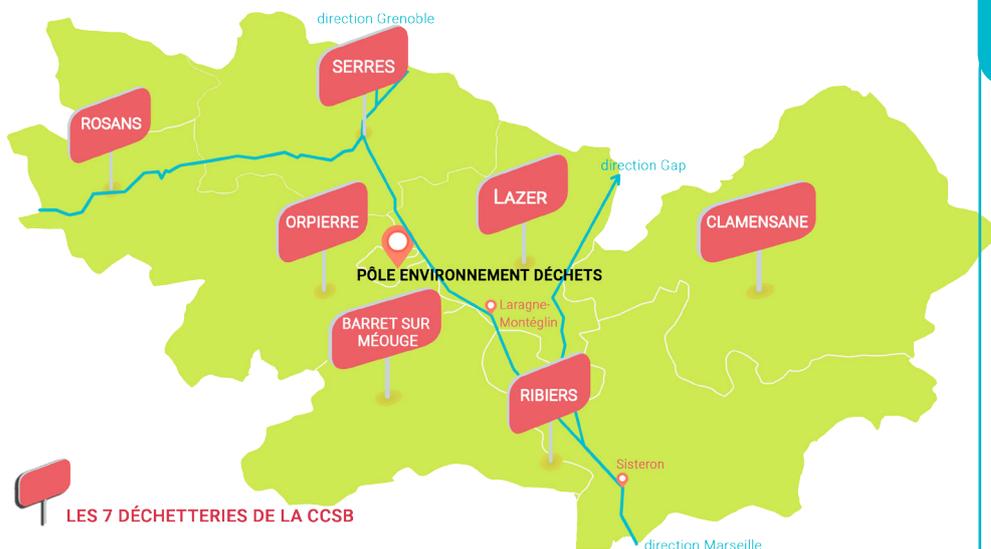
# LETTRÉ SPECIALE ENVIRONNEMENT DECHETS

Cela fait une année que la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) a été créée. Depuis, différents pôles de compétences travaillent pour le développement du territoire et la qualité de vie de ses habitants.

Le Pôle Environnement-Déchets de ce grand territoire est basé à Garde Colombe. C'est au sein de ce pôle que sont gérés, notamment, le service de collecte des déchets ménagers et des déchets recyclables, le service des déchetteries et de celui de prévention des déchets.

La CCSB vous encourage à la réduction des ordures ménagères et au tri des déchets recyclables afin de :

- réduire le volume des ordures ménagères enfouies
- mieux maîtriser les coûts (la collecte et la gestion des ordures ménagères coûtent cher alors que le tri à la source et le recyclage des déchets peuvent rapporter)
- réduire notre impact sur la planète !



### 2017 : FIN DE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (REOM)

Le financement des services "déchets" était réalisé via une redevance d'enlèvement des ordures ménagères, excepté sur les anciens territoires du Serrois et de la Vallée de L'Oule.

Pour les administrés qui payaient leur redevance par prélèvement automatique, en raison du changement de mode de financement, les contrats de prélèvements passés entre les administrés et la CCSB sont devenus caducs.

Ils sont donc automatiquement stoppés.

### 2018 : MISE EN PLACE DE LA TEOM (TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES)

Après une année de fonctionnement, les élus de la CCSB ont voté un nouveau mode de financement pour le service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, dite TEOM.

Cette taxe apparaîtra sur l'avis de taxe foncière des propriétés bâties et sera gérée par les services de l'État. Il s'agit d'un impôt direct additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Elle est appliquée au nom des propriétaires mais elle peut être récupérée par les propriétaires auprès des locataires.

La base de cette imposition est établie sur la valeur locative, d'après la situation existante au 1er Janvier de l'année de l'imposition.

### ALLÉGEONS NOS POUBELLES ET JETONS PROPRES !

La collecte des déchets ménagers («poubelles des particuliers») se fait uniquement dans des conteneurs en points d'apports volontaires.

Ces déchets ménagers non recyclables doivent être déposés à l'intérieur des conteneurs dans des sacs fermés.

# LE TRI, C'EST FACILE !

Les déchets recyclables (papiers, verres, emballages et cartons bruns), doivent être jetés en vrac dans les containers qui leurs sont dédiés.

Pour rappel, voici les consignes de tri sur notre territoire :

## EMBALLAGES

Bouteilles et flacons en plastique



Emballages métalliques : acier et aluminium



Cartonnetes et briques alimentaires



**ATTENTION, les autres déchets en plastique doivent rejoindre les ordures ménagères**

## VERRES

Bouteilles, pots et bocaux en verre



**ATTENTION, la vaisselle et la porcelaine doivent rejoindre les ordures ménagères**

## PAPIERS

Tous les papiers se trient et se recyclent !



Journaux, magazines



Publicités, prospectus



Catalogues, annuaires



Courriers, lettres



Livres, cahiers



Enveloppes, feuilles



Sets et nappes, non souillés, papiers cadeaux

## CARTONS

bruns ondulés (pas de cartonnettes type emballages)



Merci d'aplatir vos cartons !

## COMPOSTAGE



## ORDURES MÉNAGÈRES

Déchets non recyclables uniquement



DÉCHETS ULTIMES

ENCORE PRÈS DE 60% DE NOS DÉCHETS NE DEVRAIENT PAS SE TROUVER DANS LA POUCELLE GRISE...

CONTINUONS NOS EFFORTS DE TRI !

Petits conseils pour réduire le volume de vos poubelles :



ACHETEZ MALIN ET SOYEZ VIGILANTS

Évitez les suremballages, privilégiez le vrac et produits locaux. Ayez toujours votre panier, sac cabas ou en tissu à portée de main !



« STOP PUB »

Appelez un autocollant sur votre boîte aux lettres pour éviter les publicités indésirables.

### COMPOSTEZ

En moyenne les déchets fermentescibles représentent 30% de vos ordures ménagères ! Des composteurs à 10€ sont disponibles au siège de la CCSB à Sisteron et au Pôle Environnement à Garde Colombe !

### RECYCLEZ

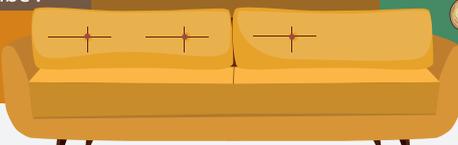
Les objets peuvent avoir plusieurs vies, déposez-les en déchetteries pour qu'ils puissent être revalorisés.

### BROYEZ

Une action pilote est en cours dans le Serrois par le biais du Territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage\*. Un broyeur de végétaux est disponible auprès des mairies partenaires.

### RÉ-EMPLOYEZ

Repensez, réparez ou donnez au lieu de jeter !



\* (TZDZG : programme subventionné par l'ADEME qui accompagne les collectivités territoriales dans une démarche ambitieuse de prévention, de réutilisation et recyclage de leurs déchets).